

Compte rendu n° 10/2021
Séance du Conseil Municipal du 09 décembre 2021

Le 09 décembre 2021,

Le Conseil Municipal de la Commune de Le Sappey, dûment convoqué le 03 décembre 2021 s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre GAL, Maire.

ETAIENT PRESENTS OU REPRESENTES: Pierre GAL, Jean-Pierre BAILLARD, Marie-Laure DESBIOLLES, Martine DUSONCHET, Alain BRUCHEZ, Jean-Paul COUTY, Laurence LEUILLIER, Aurélia PHILIP, Arnaud TESSIER, Pascale VULIN.

ABSENT(ES) EXCUSE(ES): Jean-Michel JACQUES.

DELIBERATION

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de retirer une délibération à l'ordre du jour :

- Achat de gré à gré du bâtiment « la grotte du diable » avec le terrain attenant

En effet, le conseil municipal souhaite avoir une étude de projet avant de prendre une décision. Jean-Pierre BAILLARD doit contacter des organismes.

La délibération est votée à l'unanimité.

⇒ **Redevance 2021-2022 d'accès aux pistes de ski de fond**

Le Conseil municipal, entendu cet exposé, après en avoir délibéré approuve les montants et les modalités de perception et de reversement de la redevance d'accès aux pistes de ski de fond et aux installations collectives destinées à favoriser la pratique du ski de fond pour la saison d'hiver 2021-2022.

DIVERS

★ **Achat Commune**

Monsieur le Maire informe qu'il a acheté un broyeur.

★ **Droit de préemption**

Les parcelles A171 et A1159 sont actuellement en vente. La Commune ayant une parcelle contigüe, Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il est possible de préempter.

Le conseil municipal ne souhaite pas préempter.

★ **Arrêt de bus**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la région a accepté et validé la mise en service d'un transport scolaire pour les enfants de l'école primaire au lieu-dit Cornillon. Il convient que la Commune achète une partie d'un terrain de deux particuliers afin d'implanter un abri bu.

★ **CCPC**

La Communauté de Communes du Pays de Cruseilles réfléchit à employer des policiers municipaux. La Commune devra se positionner sur ce projet si elle souhaite adhérer à ce service. Cela coûterait 15 euros par habitant. Le projet est en cours de réflexion.

★ **Micro crèche**

La micro crèche mes premiers pas située sur la Commune a l'autorisation pour accueillir 14 enfants au lieu de 12. Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des câbles chauffants ont été posés sur les climats du bâtiment. Le sol a également été isolé.

Fin à 21h15
Le Maire
Pierre GAL

